

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

Asile et Migration

Prolongation de l'accueil d'urgence

Prolongation de l'accueil d'urgence

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom et de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a décidé de prolonger une série de conventions pour l'accueil d'urgence des demandeurs d'asile jusqu'au 31 mars 2012 pour les places de transit, et jusqu'au 31 décembre 2012 pour le reste.

Il s'agit de conventions pour :

- 2.345 places dans les 5 centres de transit de la Croix-Rouge de Belgique,
- 1.308 places dans les centres des partenaires,
- 372 places dans les sites des centres fédéraux.

Cette prolongation est nécessaire pour bénéficier d'un nombre de places suffisant pour l'hiver. La secrétaire d'Etat compétente présentera chaque mois une évaluation budgétaire au Conseil des ministres. Elle proposera également au Conseil des ministres des mesures structurelles avant le 31 mars 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>